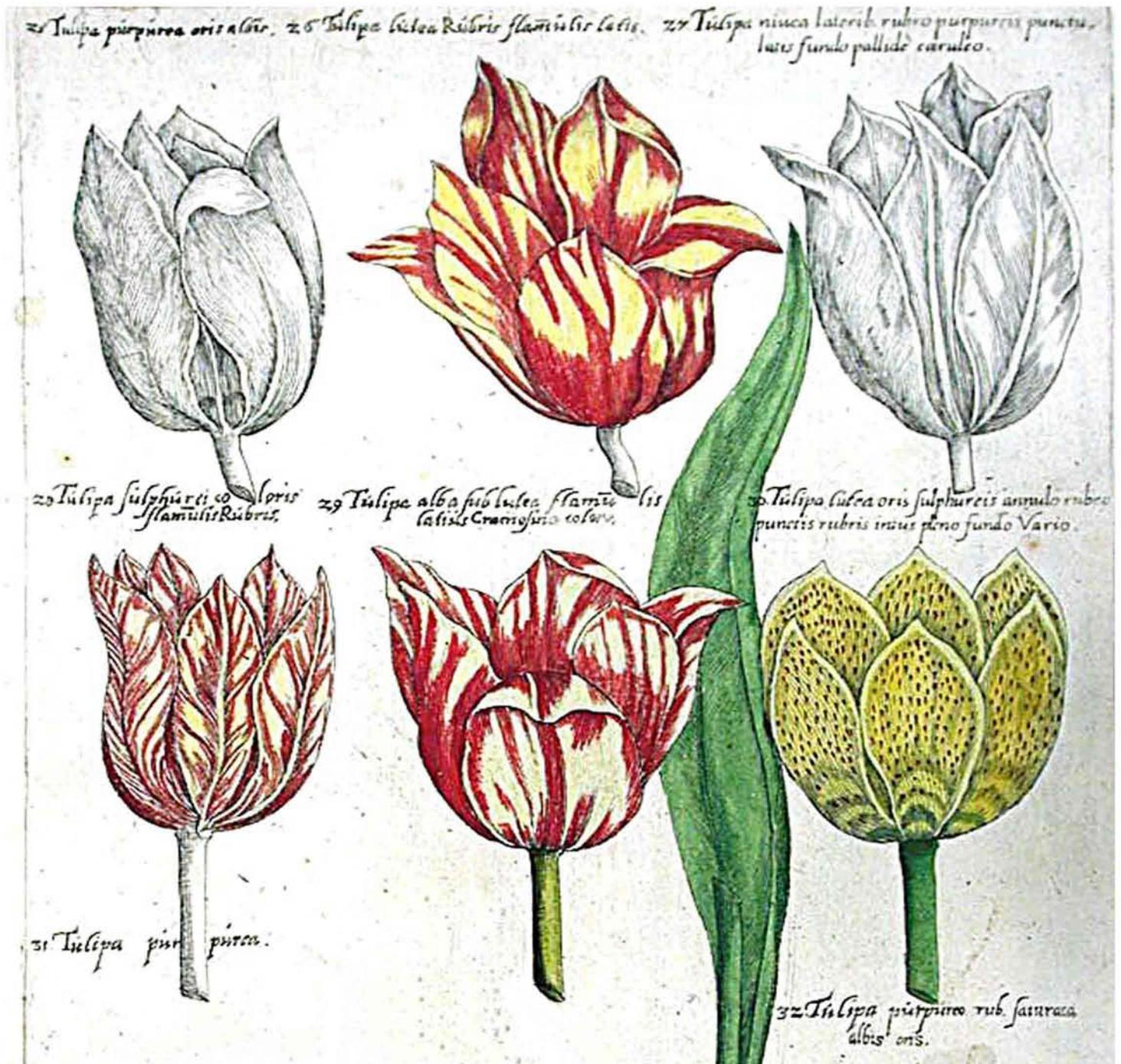


LA FLEUR, OBJET DE SPÉCULATION AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE :  
LA TULIPOMANIE

Wybe Kuitert

"La Fleur, Objet de spéculation au XVII<sup>e</sup> siècle: La Tulipomanie"

*L'Empire de Flore*, La Renaissance du Livre, Bruxelles, 1996: 100-114



# LA FLEUR, OBJET DE SPÉCULATION AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE : LA TULIPOMANIE

W. Kuitert

**L**A DIFFUSION DE LA TULIPE DANS LE NORD DE L'EUROPE  
L'histoire du commerce des tulipes dans le nord de l'Europe commence vers 1550, avec l'importation des bulbes d'Asie mineure. L'Empire ottoman, qui s'étendait alors d'Alger au golfe Persique, était une puissance politique que l'Europe du seizième siècle ne pouvait négliger. Les Habsbourg avaient envoyé à la cour du sultan Süleyman I<sup>er</sup> à Istanbul des représentants et des diplomates au nombre desquels on relève Ogier Ghiselin de Busbecq (Ogier Ghiselijn Van Busbeke, 1521-1591) et Willem Quackelbeen (1527-1561), tous deux originaires des Pays-Bas méridionaux. Ce sont eux, probablement, qui introduisirent les tulipes parmi d'autres espèces d'origine turque dans les jardins des Habsbourg à Vienne et à Prague. En Turquie, la tulipe était une fleur ornementale très prisée dont on cultivait de nombreuses variétés. Ce sont naturellement ces formes cultivées que l'on retrouva d'abord en Europe.

Vers la même époque, le Flamand Charles de l'Écluse (Carolus Clusius, 1526-1609) aménageait à Vienne un jardin botanique pour la cour de l'empereur habsbourgeois Maximilien II. Tant à Vienne qu'à Prague, la cour employait de nombreux savants, astrologues et botanistes ainsi que des peintres et d'autres artistes. Il y régnait une culture humaniste, ouverte sur l'Europe, qui encourageait les échanges artistiques et scientifiques entre les nations et qui ne put que favoriser la diffusion d'espèces nouvelles.

À la mort de Maximilien, Charles de l'Écluse passa au service de son fils, Rodolphe II, à la cour duquel était également attaché, de 1574 à 1578, un autre botaniste originaire des Pays-Bas, Rembert Dodoens (Dodonaeus, 1516/7-1585). Leurs liens avec les Habsbourg conféraient un prestige certain à leurs travaux et aux plantes rares qu'ils introduisirent. C'est ainsi que Charles de l'Écluse comptait des amis dans l'aristocratie et la grande bourgeoisie de Flandre, tous amateurs de plantes rares, et en particulier de tulipes. Citons le prince de Chimay, Charles de Croÿ, Jan van Brancion, Jan Boisot, Jan van der Delft, Marie de Brimeu, Joris Rije, un riche marchand de Malines, Jan Mouton et, plus tard, Philips Marnix van Sint Aldegonde.

Le botaniste Crispin de la Passe le Jeune (v. 1593-1670), lui aussi originaire du nord de la France ou des Pays-Bas méridionaux, fréquenta également la haute société. Il donne dans *Een Cort verhael van de Tulipaenen ende haer oefeninghe* (« Une brève histoire des tulipes et leur culture », 1620) une liste d'amateurs, notamment à Francfort-sur-le-Main, Bruxelles, Cologne, Lille, Valenciennes, Anvers et Strasbourg.



Céramique osmane. Assiette avec un décor de tulipes au centre et sur les bords. Turquie, Iznik, XVI<sup>e</sup> siècle. La Haye, Gemeentemuseum.



Attribué à Pieter Brueghel le Jeune (1561-1638),  
*Le printemps*. Panneau.  
 Collection particulière.

Mais c'est à Charles de l'Écluse que l'on attribue généralement le rôle principal dans la diffusion de la tulipe. Nommé en 1593 préfet de l'*Hortus Botanicus* de Leyde, il signale lui-même qu'un certain Johan van Hoghelande y cultivait déjà des tulipes. Quoi qu'il en soit, c'est sous la direction de Charles de l'Écluse que l'*Hortus* de Leyde s'enrichit de nombreuses tulipes. Elles étaient cultivées dans un petit jardin entouré d'une clôture pour les protéger contre le vol, ce qui donne à penser que la diffusion des bulbes se passait parfois de l'autorisation du botaniste. Les « rhizotomes » ou « coupeurs de racines » (*rhizotoni*, C. de l'Écluse, 1605) étaient des marchands ambulants qui vendaient des racines, des bulbes et des graines. Ils connaissaient mieux que personne les jardins des amateurs de plantes et les espèces rares qui y poussaient.



ment disponibles dans la boutique de son beau-fils, l'imprimeur et éditeur Pauwels van Ravenstein, au Nieuwmarkt d'Amsterdam. Sweerts était un excellent marchand, comme en témoignent les espèces africaines qu'il proposait. Dès avant 1612, il mit en vente sur les marchés d'automne de Francfort et d'Amsterdam les premières plantes en provenance d'Afrique du Sud, qui étaient arrivées en Europe du Nord peu après 1600. Le balisier (*Canna indica*), espèce américaine, apparaît également dans son *Florilegium* et il en livra une plante à l'empereur en 1609. Ce devait être à l'époque un spécimen unique.

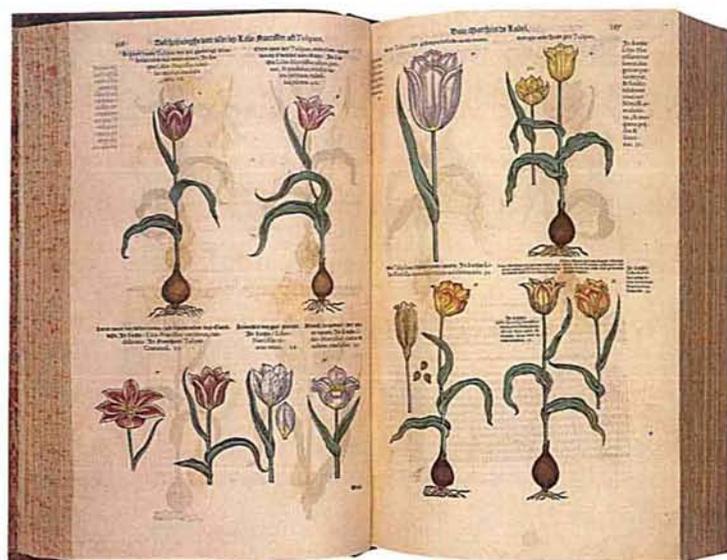
On a conservé une correspondance au sujet d'une livraison à la cour de Prague en 1604 dont le règlement fut, semble-t-il, traité avec une certaine désinvolture.

Dans sa lettre, Sweerts n'hésite pas à s'adresser directement à l'empereur :

*Votre Majesté a été assez bonne pour me commander plusieurs bulbes de différentes espèces des plus belles fleurs que l'on peut trouver aux Pays-Bas et pour m'ordonner de les livrer à Votre Majesté Impériale (...) moyennant un prix si bas qu'aucune personne compétente en la matière ne pourra prétendre que Votre Majesté a été abusée, à savoir 2528 thalers<sup>2</sup>.*

La Chambre de Bohême, et non l'empereur lui-même, fit savoir à Sweerts qu'il devrait se contenter de cinq cents thalers, lesquels ne lui seraient versés qu'au printemps suivant si les bulbes étaient en fleur. Sweerts se sentit floué et protesta contre cette marque de défiance en rétorquant qu'il avait déjà livré des plantes à d'autres souverains et régents, à leur entière satisfaction. En outre, cette commande l'avait contraint à épuiser les ressources de son jardin et à engager sept cents thalers pour d'autres frais. On ignore si le paiement fut réglé, mais la grande différence entre le prix demandé par Sweerts et les cinq cents thalers proposés par la Chambre de Bohême laisse présumer que le marché des plantes rares était encore peu structuré à l'époque.

Les commerçants importateurs comme Sweerts ne s'intéressaient d'ailleurs pas seulement aux fleurs et aux plantes. Rien de ce qui était rare ne les laissait indifférents. Cependant, les conditions de transport imposaient des limites au commerce des produits exotiques : on s'en tenait généralement aux articles incassables et non périssables, ou alors aux spécimens séchés ou conservés. Les marchands, les médecins et les apothicaires achetaient pour leur clientèle aisée des plantes, des graines, des fruits, des résines, des écorces et des bois que ramenaient les bateaux en provenance du Levant, des Indes orientales et occidentales, du Brésil et de l'Afrique occidentale. Les animaux empaillés et séchés, entièrement ou en partie, ainsi que toutes sortes de curiosités ethnographiques trouvaient facilement acquéreur. Charles de l'Écluse, par exemple, signale dans sa collection un homard et un paradisier. Dans les fourni-



Différentes variétés de tulipes. Gravure sur bois rehaussée à l'aquarelle, extraite de Matthieu de L'Obel, *Kruydtboeck*, Anvers, chez Christophe Plantin, 1581. Anvers, Museum Plantin-Moretus.

2. Transcription de Manfred Staudinger des manuscrits appartenant au « Finanz-und-Hofkammerarchiv », Vienne. Les archives de D.O. Wijnands (DOWA-PT, I, III : candsweer. flo, 24/11/1993) en contiennent la traduction néerlandaise.

*Ex minimis patet ipse Deus.*

21



Emblème couronné de la devise: « Ex minimis patet ipse Deus » (Dieu est précisément visible dans les plus petites choses). Gravure de Crispijn van den Queborne (v. 1604-1652) d'après Adriaan van der Venne (1589-1662), extraite de Andriaan van der Venne, *Zeeusche Nachtegael*, Middelburg, chez Jan Pietersz vande Venne 1623, vol. 3. Tandis qu'un savant (l'Écluse ?) s'entretient avec un noble curieux – à propos de Dieu et de la nature ? –, un vaurien semble vouloir s'emparer d'une tulipe. L'image ferait-elle également allusion aux propos de l'Écluse selon lesquels on lui volait ses plantes rares ?  
Bruxelles, Bibliothèque royale Albert I<sup>er</sup>.

tures de Sweerts à l'empereur, on découvre une liste hétéroclite de spécimens uniques. Une facture adressée le 19 novembre 1609 à l'empereur habsbourgeois à Prague mentionne la livraison de:

*7 chargements de conques ensemble avec une autre paire de conques de qualité exceptionnelle (...), des homards indiens de différentes couleurs (...), un tambour doré indien (...), une étrange tête d'oiseau (...), une corne de rhinocéros (...), des pipes indiennes rares (...), une cuiller indienne rare (...); ensuite, Votre Majesté Impériale, je vous ai apporté une collection de différentes fleurs importantes et rares et les ai livrées au jardin de Votre Majesté. Votre Majesté a aussi reçu de moi le livre de fleurs où sont reproduites la plupart des plantes connues. J'ai évalué ces fleurs et ce livre à 2400 thalers<sup>3</sup>.*

À nouveau, l'empereur rechigna à payer. Sweerts introduisit une créance après la mort de Rodolphe, le 20 janvier 1612. Un registre avait été ouvert pour les créanciers jusqu'au 18 octobre, et il est probable que Sweerts a fait le voyage à Prague pour réclamer son dû.

Par la publication de *Florilegia* comme celui d'Emanuel Sweerts, le commerce des tulipes s'apparente déjà à ce que seront plus tard les activités des horticulteurs. Son *Florilegium* présente trente-deux variétés de tulipes avec des légendes en latin et non les noms de fantaisie qu'on leur donnera plus tard. Le livre mentionne les références du marchand et les lieux où l'on pouvait se procurer les plantes. Il a donc certainement servi de catalogue de vente.

Dans le courant du dix-septième siècle parut également le livre des tulipes, un florilège consacré uniquement à cette fleur, dont on reparlera plus loin.

### LA BEAUTÉ DE LA TULIPE, PRINCIPAL ARGUMENT DE VENTE

Vers la fin du seizième siècle, la tulipe apparaît de plus en plus comme une plante singulière et mystérieuse. Elle produit une fleur plus grande et d'un éclat plus vif que les espèces précoces qui poussaient ordinairement dans les jardins, notamment les modestes hellébore et la perce-neige. La tulipe forçait l'admiration comme en témoigne l'enthousiasme de Conrad Gessner qui, le premier en Europe, décrivit sa floraison. Il écrit dans un latin solennel:

*Hoc Anno à nativitate Domini 1559, initio Aprilis, (...) e semine quod Byzantino (vel ut alii, e Cappadocia) allatum erat. Florebat tū temporis, flore uno pulcherrime rubente, magno (...) odore suavissimo, leni & subtili, qui brevi evanescit<sup>4</sup>.*

3. *Ibid.*

4. C. Gessner, *De Hortis Germaniae liber recens, una cum descriptione Tulipae Turcarum*, in Valerii Cordi *Annotationes in Pedacii Dioscoridis Anazarbei de Medica materia Libros V*, Argentorati, 1561.

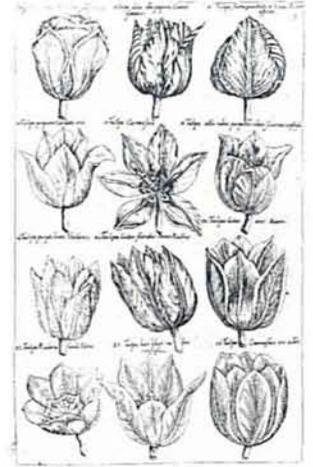
Une couleur rouge magnifique, une odeur suave, douce et subtile, qui s'évanouit rapidement, une beauté veloutée d'origine exotique... Il apparaît clairement, dès les premières observations, que la tulipe avait un bel avenir devant elle. Sa beauté éphémère fut bientôt célébrée par les poètes. Les mots manquent pour décrire les couleurs inattendues dont les fleurs se parent. Même la palette du peintre est trop pauvre pour traduire leur beauté :

*Tous mes talents et tout mon savoir  
Sont encore trop infimes  
Pour mesurer les couleurs  
Des seules tulipes;  
Que les peintres dans leur langage fassent de leur mieux,  
Lorsqu'avec leurs couleurs, ils  
Rendent simplement ces fleurs,  
Tous leurs talents se réduisent à rien,  
Car dans mon seul jardin,  
Il y a plus de couleurs à cette fleur  
Qu'ils n'en peuvent distinguer.<sup>5</sup>*

À en croire l'auteur de florilèges Jean Franeau, il n'y a pas de mots assez forts pour exprimer la valeur des tulipes, dont les couleurs et la beauté sont comparées aux idéaux classiques :

*Mesme Appelle y serait encore un apprenti,  
S'il voulait entreprendre à les tirer au vif.  
Qui pourrait estimer le prix et l'excellence  
De l'émail fleuroné et leur magnificence?  
Ny la grande beauté qui perdit Ilion,  
Ny les rares habits du grand roy Salomon,  
Ny aussi de Junon la majesté connue,  
Ny encore des iviaux la grande revenue  
Ne sont en contrepoids aux prix des tulipes.  
On ne fait plus grand trafic et on fait plus de cas  
De ces diversités de ces broderies  
Que du luisant esmail des bagnes, pierreries.<sup>6</sup>*

Comment s'étonner, après cette description, du prix élevé de la tulipe ? C'était d'ailleurs un investissement rentable. La culture et la reproduction permettaient de multiplier les bulbes, qui pouvaient à leur tour être vendus. Ainsi les livres de fleurs, comme celui de Franeau, qui comprenaient non seulement des gravures mais aussi des descriptions, contribuèrent-ils à traduire la beauté de la tulipe en termes de valeur marchande. Si l'on en croit les *Sinnepoppen* (1614) de Roemer Visscher (1547-1620), les tulipes se vendaient déjà pour des sommes considérables – contestées par certains – bien avant la véritable tulipomanie des années 1630. L'auteur critique notamment l'intérêt démesuré que l'on portait aux coquillages rares, aux coquilles d'escargot et



Catalogue de tulipes offertes au marché d'Amsterdam et de Francfort. Gravure extraite de Emanuel Sweerts, *Florilegium*, Francfort, 1612. Bruxelles, Bibliothèque royale Albert 1<sup>er</sup>.

5. P. Hondius, *Dapes inemptae, of de Moufe-schans, dat is, de soetscheydt des buyten-levens vergheselschap met de boucken*, Leyde, 1621.

6. J. Franeau, *Jardin d'hiver ou cabinet de fleurs contenant les plus rares et signalez fleurons des plus fleurissans parterres*, chez Pierre Borremans, Douay, 1616.



Joris Hoefnagel (1542-1600),  
aquarelle extraite de  
*Schriftmusterbuch von Georg  
Boesckay*, 1591-1594.  
Hoefnagel était à l'époque en  
fonction à la cour de  
Rodolphe II à Prague, où il a  
pu observer ces tulipes  
d'après nature.  
Vienne, Kunsthistorisches  
Museum, Sammlung für  
Plastik und Kunstgewerbe.

aux fleurs. Les marchands de fleurs et les fleuristes y sont dénoncés comme des imposteurs.

Pieter de Hondt (Petrus Hondius, v. 1578-1621) nous apprend également qu'aux Pays-Bas la passion des tulipes pouvait prendre des dimensions invraisemblables :

*Sa renommée porte encore une tache  
Qui n'est pas sans conséquence  
Car sans cesse je me trouve en compagnie de fous  
Qui, comme moi, restent plantés parmi les tulipes.  
Qu'ici, aux Pays-Bas,  
On puisse trouver tant de sots réunis,  
Qui n'aiment, dans leur jardin,  
Que cette seule fleur,  
Qui toute l'année attendent  
Dans le jardin sans rien voir  
Qui puisse m'enthousiasmer  
Ou me réjouir les yeux,  
Pour ne contempler, une ou trois ou quatre  
semaines durant,  
Dans leur jardin nul autre ornement  
(Si du moins la chaleur ou la pluie*

*n'ont pas en grande partie détruit les fleurs)*

*Que les tulipes*

*Et les tulipes seulement.*

*Des fous qui aménagent leurs jardins*

*Pour une seule fleur et nulle autre.<sup>7</sup>*

En France, la tulipe faisait fureur également. Elle était très recherchée par la « jeunesse dorée », qui en faisait l'objet d'offrandes galantes. Chaque fleur devait être non seulement spectaculaire, mais aussi et avant tout rare, et de préférence unique, afin qu'aucune autre ne puisse l'égaliser. Vers 1610-1620, lors du mariage de Louis XIII, on vit des bulbes de tulipe se vendre au prix des diamants. Les transactions ne portaient jamais que sur un seul bulbe, puisqu'il s'agissait d'un spécimen unique. En Hollande, ce n'est que dans les années 1630 qu'il sera question de vente de tulipes au poids.

## LES CAPRICES IMPRÉVISIBLES DE LA NATURE

Outre sa beauté naturelle, la tulipe présente certaines caractéristiques biologiques qui étaient fort appréciées des jardiniers et des marchands. L'origine de la tulipomanie tient sans doute à la tulipe elle-même, et en particulier à la variété de ses couleurs. Dès son introduction en

7. P. Hondius, 1621.



Jacob Gerritsz. Cuyck (1594-1652), *Champ de tulipes*, 1638. Panneau.

Peinte juste après la chute des prix, l'œuvre, qui illustre des précieuses tulipes panachées et perroquets soumises aux caprices du vent, doit peut-être être interprétée comme une mise en garde contre les passions matérielles (en néerlandais la spéculation se dit *windhandel*).

Dordrecht, Dordrechts Museum.

Europe du Nord à la fin du seizième siècle, il existait déjà une grande diversité de couleurs et de formes, qui suscitait une certaine perplexité à laquelle s'ajoutait l'excitation d'être en possession d'une tulipe peut-être inédite et par là d'autant plus appréciée. On s'efforça de développer des variétés nouvelles en cultivant les plantes à partir de graines, mais cette culture exigeait au moins six années avant que l'on pût assister à la première floraison, aussi brève qu'intense, qui portait à son comble la fébrilité des amateurs. Aucune autre fleur ne suscita une telle fascination, si humaine, pour le travail de sélection. Vers 1635, il circulait près de cinq cents variétés et, à mesure que s'accumulaient les expériences, la variabilité de la tulipe semblait inépuisable. Ce sont surtout les tulipes à plusieurs couleurs, les tulipes flammées et panachées, issues de bulbes de fleurs « normales », qui excitaient la convoitise des collectionneurs. Les panachures naissent à la suite d'une maladie virale transmise par les pucerons. Les tulipes ainsi affaiblies ne produisaient que de petits bulbes, et l'on n'avait aucune assurance de pouvoir reproduire cette couleur panachée. Aujourd'hui, les sélectionneurs font de leur mieux pour produire des tulipes qui résistent aux virus. Mais au début du dix-septième siècle, on ignorait comment les couleurs se panachaient. L'apparition inattendue de ces tulipes panachées sur un marché déjà fort agité fit l'effet d'une bombe: on s'arrachait les tulipes atteintes du virus, comme les « roses », les « violettes » et les « bizarres ».

### LA SPÉCULATION

Les sources ne nous permettent pas d'établir quand débuta la spéculation. À l'origine, en tout cas, on ne se contentait pas de négocier les bulbes déterrés: on vendait les tulipes « sur pied », c'est-à-dire lorsqu'elles étaient encore dans les champs. L'acquéreur recevait alors un titre de propriété qui pouvait passer de main en main pendant les mois qui s'écoulaient entre la vente et la livraison effective des bulbes au début de l'été. C'est ainsi que se développa le commerce des tulipes sur le papier sans que l'acheteur ou le vendeur aient vu la fleur. Le cadre dans

Ecole des Pays-Bas, *La vente des oignons de tulipe*, seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Panneau.

Après l'écroulement du marché de la tulipe, de nombreux tableaux satiriques ont illustré la folie de la tulipomanie.

L'amateur, symbolisé ici par le fou, est prêt à verser une grosse somme d'argent au vendeur peu scrupuleux qui pèse les bulbes sur une balance d'orfèvre.

Rennes, Musée des Beaux-Arts.



lequel se déroulaient les transactions, une auberge, n'était pas non plus étranger à la spéculation. Appelées séances ou collèges, les ventes étaient supervisées par un secrétaire, parfois par un notaire. Alléchés par les sommes fantastiques qui circulaient entre les amateurs et les producteurs de tulipes, des artisans et des bourgeois se lancèrent sur le marché, ignorants de ce qu'ils vendaient ou achetaient.

Ce commerce a fait l'objet de descriptions détaillées qui restituent de manière très vivante l'attrait qu'il pouvait exercer sur chacun.

La vente était régie soit par l'offre, soit par la demande. Dans les deux cas, les transactions faisaient intervenir un système complexe de marques tracées sur une ardoise. La demande s'exprimait *met de borden*, sur les ardoises, par des traits dans différentes colonnes, et l'offre *in het ootje*, par des cercles et des demi-cercles qui évoquaient la lettre «o». Les sources de l'époque laissent apparaître que le système relevait avant tout du procédé commercial. Ce n'est pas un hasard si aujourd'hui encore, «faire marcher quelqu'un» se dit en néerlandais: *in het ootje nemen*. Les *borden* et les *ootjes* servaient surtout à jeter de la poudre aux yeux d'un public avide d'acheter.

Voici comment l'on procédait pour les transactions suscitées par la demande.

Celui qui voulait acquérir une tulipe *Viceroy*, par exemple, notait sa demande sur les ardoises, *op de borden*. Celui qui pouvait y répondre notait son prix sur les mêmes ardoises,

8. A. van Damme, «Aantekeningen betreffende de geschiedenis der bloembollen», in *Weekblad voor Bloembollencultuur*, Haarlem, 18 février 1899 - 27 février 1903 (réédition en fac-similé, Leyde, 1976).

que l'on faisait circuler. L'acheteur proposait à son tour un autre prix, d'autant plus bas que celui demandé était surestimé. Si l'un et l'autre parvenaient à s'entendre, la vente était conclue. Pour chaque florin du montant convenu, l'acheteur payait un demi-denier à titre d'« argent du vin », ce qui représentait une prime de 2,5% destinée à célébrer l'affaire conclue par des libations.

Cette prime s'élevait jusqu'à trois florins (*drietje*) par transaction pour des sommes de cent vingt florins et plus. *Een drietje* devint ainsi l'appellation populaire pour désigner une vente qui atteignait ce maximum. Les sources font régulièrement état de ventes équivalant à dix fois cent vingt florins. *Een drietje maken* ne signifiait d'ailleurs pas seulement faire une bonne vente : lorsque les *drietjes* tombaient « comme les gouttes d'eau d'un toit de chaume après la pluie »<sup>8</sup>, une immense beuverie commençait, à laquelle prenaient part tous ceux qui étaient présents. Un tonneau de bière coûtait huit florins. C'est dire si pour trois florins de nombreuses cruches circulaient déjà. En outre, celui qui renonçait à conclure, en dépit de sa demande, payait une amende en deniers qui était elle aussi versée pour l'argent du vin. Les séances copieusement arrosées se prolongeaient tard dans la nuit et attiraient un public nombreux d'acheteurs. L'ambiance, qui s'échauffait rapidement, était propice à la vente.

Avec ce système, les vendeurs étaient bien entendu gagnants, puisqu'ils pouvaient sans trop d'efforts vendre des bulbes dont ils n'étaient même pas propriétaires. Les bulbes se trouvaient encore dans les jardins et les tournées générales étaient toujours bienvenues. L'acheteur naïf payait la boisson. En compensation, il pouvait néanmoins déduire la moitié de « l'argent du vin » du montant de son achat.

Les transactions dictées par l'offre, *in het ootje*, se rapprochaient davantage des ventes publiques actuelles et se déroulaient de manière plus honnête. Celui qui proposait une *Viceroy* le signalait au secrétaire en précisant le montant de la prime qui reviendrait au plus offrant. Celle-ci pouvait atteindre six deniers et elle restait acquise, même si le



Frontispice (dessin à l'aquarelle) et liste de prix d'un album de fleurs, Pays-Bas, v. 1636-1637. Dans le cartouche du frontispice, on peut lire « Tot lof der edele tulpa » (À la louange de la noble tulipe). L'ouvrage contient 125 images de tulipes et 43 images d'autres fleurs, parfois combinées avec des tulipes. La liste des prix concerne une vente de tulipes effectuée le 5 février 1637 à Alkmaar, donc peu avant les mesures prises contre la spéculation. Collection particulière.



Cabinet. Chêne, cèdre et ébène avec incrustations de nacre et tulipes panachées peintes sur les panneaux intérieurs. Pays-Bas, seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Lors de la livraison d'un meuble d'apparat de ce type, il arrivait que les marchands d'objets d'art et de curiosités en profitent pour exporter des marchandises en fraude. Même après la tulipomanie, les nombreux tiroirs étaient souvent remplis de bulbes. Rotterdam, Museum Boymans-van Beuningen.

vendeur trouvait l'offre insuffisante et renonçait à la transaction. Si la vente se concluait, la prime était simplement déduite du prix d'achat. Le vendeur risquait donc de la perdre dans tous les cas, ce qui rendait sans doute les affaires plus sérieuses. Mais là aussi l'acheteur était tenu de payer les 2,5% de l'argent du vin, avec un maximum de trois florins par transaction.

S'il arrivait qu'en une seule soirée l'on négocie pour des centaines, voire des milliers de florins, on n'y déboursait véritablement que les primes et l'argent du vin. Les séances se tenaient en hiver, quand les bulbes étaient encore en terre, et les paiements n'intervenaient qu'à la réception des bulbes en été. Sur le moment, les seuls à faire de bonnes affaires étaient les aubergistes et les acheteurs qui empochaient les primes.

Certains manipulaient délibérément le marché pour faire monter leurs prix. Ils commençaient par acheter dans une ville donnée tous les lots d'une variété de tulipes. Ils chargeaient ensuite des hommes de paille de faire monter la demande pour cette variété. Puis, après s'être racheté à eux-mêmes un lot au prix fort, ils mettaient le tout sur le marché au moment où les prix, stimulés par la demande croissante, étaient au plus haut. Pour juger de la rapidité avec laquelle

les prix pouvaient monter, il suffit de prendre l'exemple de la tulipe *Switsers*, une variété de moindre qualité, qui ne se vendait pas à la pièce, mais au poids. Au début de l'année 1637, on trouve, pour une livre, les prix suivants :

15 janvier	120 florins;
23 janvier	385 florins;
1 <sup>er</sup> février	1400 florins;
2 février	1500 florins.

En l'espace de deux semaines, le prix avait décuplé. On conçoit que l'appât du gain ait poussé des acheteurs à s'engager pour des milliers de florins. La seule manière de trouver de telles sommes était de vendre soi-même d'autres titres que l'on avait en sa possession sans les avoir encore acquittés. Cela finissait naturellement par des ventes désespérées où l'on mettait en gage sa maison et ses biens.

À partir de 1634, la spéculation devint une véritable maladie. L'homme du commun s'était mis à rêver du luxe des grands: rouliers, tisserands, cordonniers et ramoneurs voulaient se pavaner en ville dans une calèche ouverte tirée par des étalons noirs. On aspirait à

devenir le riche propriétaire d'une grande maison. Quelques récits plaisants nous sont parvenus à ce propos, tel celui de ce couple qui, pensant avoir amassé suffisamment d'argent, visita une maison à louer. Craignant de voir diminuer la valeur de son immeuble, le loueur s'informa de ce qu'ils pensaient faire dans la maison, s'ils envisageaient de s'occuper de quelque commerce ou métier. L'homme répondit : « Nous ne ferons aucun mal à la maison, rien, sinon ensemble doucement monter et descendre. » Et, se tournant vers sa femme, il ajouta : « N'est-ce pas, ma chérie ? » À quoi elle répondit : « Oui, mon cher »<sup>9</sup>.

Les spécimens de premier choix comme la *Semper Augustus* atteignaient des centaines, voire des milliers de florins, du moins sur le papier. Les prix se décidaient au poids de façon à pouvoir négocier également des bulbes qui n'avaient pas encore atteint leur maturité. Le poids se calculait en « as », une unité utilisée par les orfèvres pour l'or et l'argent. Un as équivaut à 4,8 centigrammes, ce qui fait environ 20 as pour un gramme. Un seul bulbe de *Viceroy* de 658 as partait à 4200 florins, soit 6,38 florins l'as. L'*Amiral anglais* valait plus cher encore : 28 florins l'as. La *Jaune et Rouge de Leyde* coûtait environ un florin l'as et l'*Asientier*, trois deniers « seulement ».

À maturité, un bulbe pèse au moins cinquante grammes. Que l'on ait pu négocier des bulbes de huit ou même de quatre as, donc des bulbes d'un tiers ou d'un cinquième de gramme, c'est bien la preuve qu'il s'agissait de transactions de papiers de commerce. On le voit également au fait que les caïeux poussant sur un bulbe acquéraient eux aussi une valeur vénale. Ces rejetons, ou *avans*, étaient souvent mentionnés dans les transactions. Parfois le vendeur conservait un droit sur un rejeton et le bulbe seul changeait de propriétaire sur le papier.

Plusieurs auteurs ont établi des comparaisons en fonction des cours actuels. Ainsi pour une *Semper Augustus* vendue à cinq mille cinq cents florins, on en arrive en 1994 à un montant de cent mille florins, soit environ deux millions de francs belges. Mais le commerce véritable devait être fort restreint. Il s'agissait essentiellement de sommes couchées sur le papier, dont la plupart n'ont jamais dû être payées<sup>10</sup>.

## LA CHUTE DES PRIX

L'effondrement inévitable de la spéculation s'est produit, dans le cas de la tulipomanie, de manière relativement progressive et contrôlée, limitant par là les désastres économiques. Nombre de pamphlets de l'époque illustrent à quel point les spéculateurs étaient objet de risée. Il s'agissait le plus souvent d'un public peu compétent qui s'était laissé séduire par les affaires. À côté des sommes fantastiques que mentionnent les brochures, il est prouvé que le commerce entre gens de métier continuait à des prix « normaux ». Ce sont eux qui sollicitèrent l'intervention des autorités pour ramener le marché à de justes proportions.

La première mention d'une baisse des prix apparaît en date du 3 février 1637. Quatre jours plus tard, trente-six marchands de fleurs se rassemblèrent à Utrecht pour discuter du problème et élire les délégués de leur ville chargés d'assister à une réunion qui devait se tenir un peu plus tard à Amsterdam.

9. *Ibid.*

10. L'interprétation des faits historiques autour de la tulipomanie est pour l'essentiel fondée sur E.H. Krelage, « Bloemenspeculatie in Nederland. De Tulpomanie van 1636-37 en de Hyacinthenhandel 1720-36 », in *Patria*, XXX, *Vaderlandsche Cultuurgeschiedenis in Monografieën*, Amsterdam, 1942.

Jan Brueghel le Jeune (1601-1678), *Allégorie de la tulipomanie*, v. 1645.

Parodie d'une vente de tulipes, on aperçoit à gauche un singe qui tient une liste de prix. L'épée sur son flanc indique son haut rang social. À l'arrière-plan, un cavalier représente également l'homme de qualité. Sous les arcades, un autre singe boit en l'honneur de la Tulipe Viceroy, représentée sur l'enseigne au-dessus de lui. Au centre de la scène, le maître de séance dresse l'acte de vente. Le hibou sur son épaule symbolise la bêtise, car l'oiseau nocturne est aveugle de jour. Haarlem, Frans Halsmuseum.



Entre-temps, les presses allaient bon train et les pamphlets se succédaient pour tourner en dérision la spéculation ou réclamer un « assainissement » rapide. Il en existe même un exemplaire illustré<sup>11</sup>.

Comme l'atteste un acte notarié, la réunion des marchands de fleurs eut lieu à Amsterdam le 24 février 1637. Étaient présents les délégués des onze villes où le commerce des tulipes avait une réelle importance économique. Après de nombreuses discussions et malgré quelques abstentions, une résolution fut adoptée en vue de réglementer la spéculation : toutes les conventions de vente signées jusqu'en novembre 1636 inclus devaient être respectées ; les contrats ultérieurs pouvaient être rachetés à 10% de leur valeur nominale, mais ce rachat devait être enregistré en mars 1637. Ces mesures avaient été prises d'un commun accord. Rien ne pouvait être imposé ni ratifié par des mesures contraignantes émanant des autorités.

En dépit de la résolution adoptée à Amsterdam, plusieurs villes demandèrent aux États de Hollande de prendre des mesures pour éviter les catastrophes. Le 25 avril, la cour de Hollande, sollicitée sur cette question, formula un avis qui s'avéra par la suite prudent et plein de bon sens. Avant de prendre une position définitive, la cour avait demandé un complément d'informations. En attendant, elle suggérait que les planteurs de bulbes, après avis aux acheteurs défailants, eussent le droit de garder ou de revendre leurs produits. La spéculation sur papier serait ainsi en principe entièrement séparée de ses racines matérielles. Il faut dire que la grande majorité des marchands n'avaient jamais tenu de bulbe en main. Les marchands sur papier

11. Voir A. van Damme, 1899-1903.

n'avaient ainsi qu'à se débrouiller, et les cultivateurs pourraient reprendre les affaires normales. Pour les marchands de fleurs, la mesure était évidemment moins favorable que celle prise à Amsterdam. Deux jours plus tard, les États adoptèrent une résolution en accord avec l'avis de la cour. Cette attitude prudente modéra de manière très efficace le marché emballé sans causer de nouveaux dégâts. Chacun essaya de résoudre tant bien que mal ses problèmes à l'amiable, sans avoir recours aux avocats ou aux juges. Dans la pratique, cela revenait à liquider les titres pour cinq à dix pour cent de leur valeur nominale. À Haarlem, où la tulipomanie avait fait rage, de nombreux différends furent tranchés par la commission de la ville. Le 28 mai 1638 enfin, le rachat des contrats fut fixé à 3,5%. Après cette date, on ne trouve plus de pièces officielles qui se rapportent à la spéculation des tulipes. De nombreuses illusions étaient parties en fumée. Quelques-uns restaient sans le sou, mais on avait évité le pire.

### RECUEILS DE PLANCHES, LÉGENDES, COMMERCIALISATION

Il apparaît clairement que le marché régulier des tulipes a dû traverser une période de désarroi. Mais un certain nombre d'éléments relatifs au commerce des tulipes à l'époque de la spéculation donnent à penser que les gens de métier ne se laissèrent nullement emporter par la tulipomanie qui sévissait dans de larges couches de la population. Des marchands en tiraient même profit de manière indirecte et inattendue en faisant connaître ces prix fabuleux bien au-delà des frontières, par le biais de livres consacrés exclusivement aux tulipes. Le marchand de Haarlem P. Cos fit ainsi réaliser un livre de tulipes comprenant soixante-quatorze aquarelles. Jacob Marrel (1614-1681), d'Utrecht, peignit sur commande deux collections de planches de tulipes. Ce devait être un amateur et aussi un marchand, car il était au nombre des trente-six participants à la réunion de février 1637 à Utrecht. Une cinquantaine de ces livres ont été conservés plus ou moins intacts. Il s'en trouve même à Rome. Ce sont des albums de feuilles séparées avec de belles planches de tulipes coloriées à la main. La mention des prix exorbitants et du poids calculé en as mérite d'être soulignée, car aucun florilège datant d'avant la tulipomanie ne fait état du prix des tulipes. Ces livres se font l'écho de la vente publique presque légendaire qui eut lieu le 5 février 1637 à Alkmaar. On y paya les prix les plus élevés de toute l'histoire de la tulipomanie. Une *Viceroy* de 658 as, qui y fut vendue pour 4 203 florins, réapparaît, semble-t-il, dans chaque livre de tulipes. Si un bulbe de 658 as, soit une trentaine de grammes, ne valait pas en soi d'être signalé, son prix, en revanche, le méritait bien.

Les histoires fabuleuses sur la spéculation paraissent avoir suscité surtout la curiosité à l'étranger.



Jacob Marrel (1614-1681),  
*Trois tulipes et une anémone.*  
Aquarelle sur parchemin.  
Amsterdam, Rijksmuseum,  
Rijksprentenkabinet.

Carreaux de faïence.  
Hoorn?, vers 1640. Les livres  
de tulipes ont également inspi-  
ré de nombreux artisans. Ces  
carreaux proviennent d'une  
ancienne demeure de Hoorn.  
Rotterdam, Musée Boymans-  
van Beuningen.



Dans la seconde moitié du dix-septième siècle, les manuels consacrés à l'aménagement des jardins et les catalogues de plantes publiés dans toute l'Europe attachaient beaucoup d'importance à la tulipe. Il existe de longues listes énumérant les variétés de tulipes, parmi lesquelles on retrouve surtout les noms fantastiques qu'on leur donnait lors de la spéculation. Les noms néerlandais, difficiles à prononcer, étaient souvent altérés: *Sweetmende Jan Gerritz* devenait en Angleterre *Zweman John Garet*. Même s'il ne s'agissait alors que de petites quantités, l'origine de l'exportation des bulbes par les Pays-Bas remonte en fait à l'époque de la tulipomanie. On se mit à collectionner à l'étranger les tulipes rares, mais la demande de tulipes de premier choix se bornait toujours à quelques exemplaires. Ce n'est qu'à la fin du dix-neuvième siècle que la culture d'une seule variété devint un usage courant.

« Tulipière » avec décor chinois. Delft, début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce pique-fleur, tout en soutenant la tige, a le mérite de préserver la corolle de la tulipe du contact des corolles voisines. Articles de luxe, ces vases ne sont apparus sur le marché que vers 1680 et furent très en vogue tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ils pouvaient être également réservés aux jacinthes. Bruxelles, Musées royaux d'Art et d'Histoire.

